



GUIDE DE L'ORGANISATEUR/TRICE DE RASSEMBLEMENT 2020

Procédure et conseils



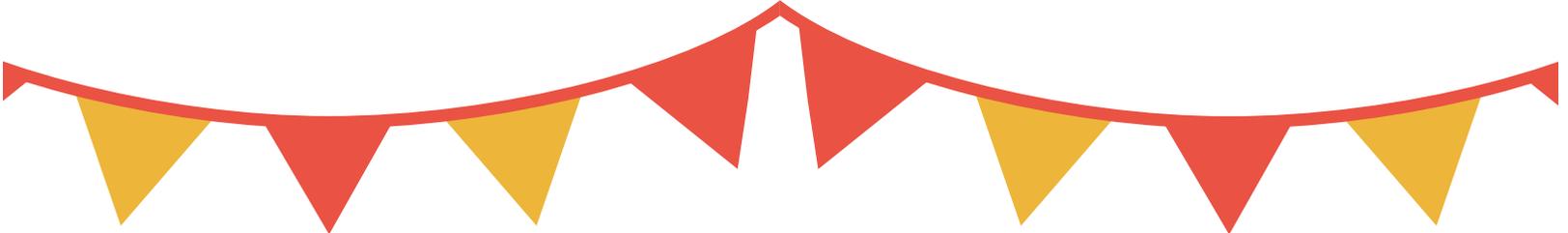
**LA GRANDE
JOURNÉE
DES PETITS
ENTREPRENEURS**

Vous désirez organiser un rassemblement pour les petits entrepreneurs de votre région? Quelle excellente idée!

Voici un guide pour vous accompagner étape par étape vers le succès de l'événement!

Ces étapes sont regroupées par section et seront détaillées dans les prochaines pages.





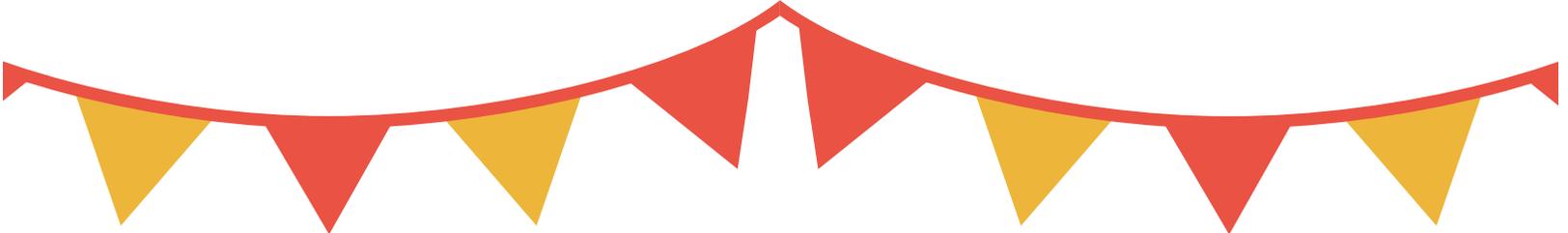
SECTION 1: Comment être autorisé à organiser un rassemblement officiel

SVP lire attentivement, car une nouvelle façon de faire a été mise en place en 2019, afin de pouvoir mieux répondre à la participation de plus en plus grandissante.

1

Prendre connaissance de ce guide!
C'est facile, vous êtes bien partis!

Ne trichez pas, car les informations qu'il contient sont très importantes!



2

Trouvez un tiers répondant

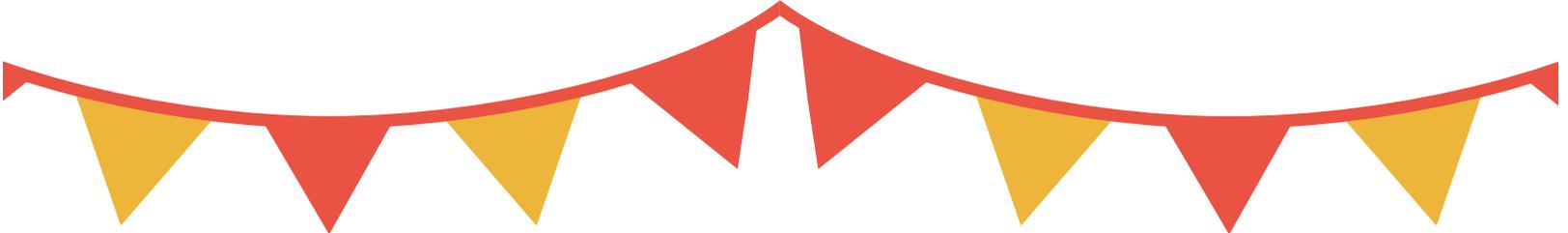
Soit une ville ou une municipalité, un organisme à but non lucratif, une entreprise privée, une institution scolaire, etc., qui prendra en charge entièrement la structure financière de votre rassemblement.



Ce tiers répondant devra signer une petite entente avec l'organisation nationale, afin de s'assurer que nous sommes tous sur la même longueur d'ondes.

Cela vous permettra d'être plus libre dans la recherche de financement et dans la tenue de votre événement!

Rassurez-vous, une fois l'entente signée, vous demeurez notre point de contact pour tout ce qui concerne votre rassemblement.

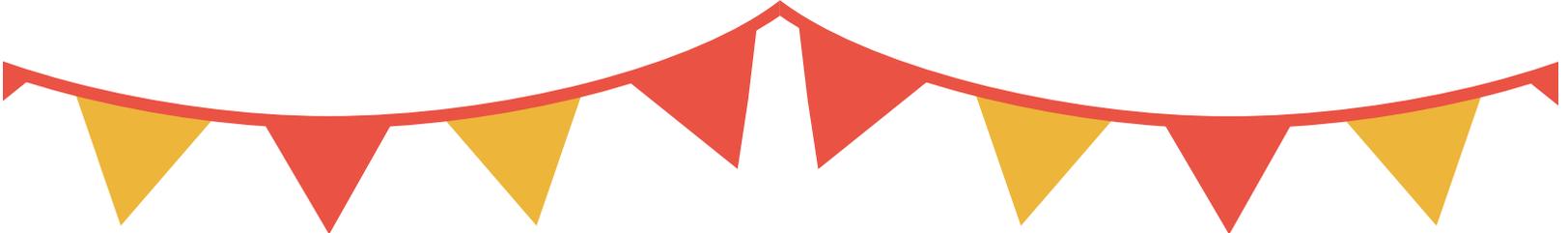


Trouvez un tiers répondant (suite)

Qu'est-ce que cela signifie
"prendre en charge la structure
financière de votre rassemblement"?

Cela signifie que les paiements de vos
commanditaires locaux doivent être faits
auprès de votre tiers répondant et que
celui-ci doit acquitter les dépenses
engendrées dans le cadre du
rassemblement, s'il y a lieu.

Le document "Règles de financement" vous
permettra d'en savoir plus sur le rôle du tiers
répondant concernant le financement.



3

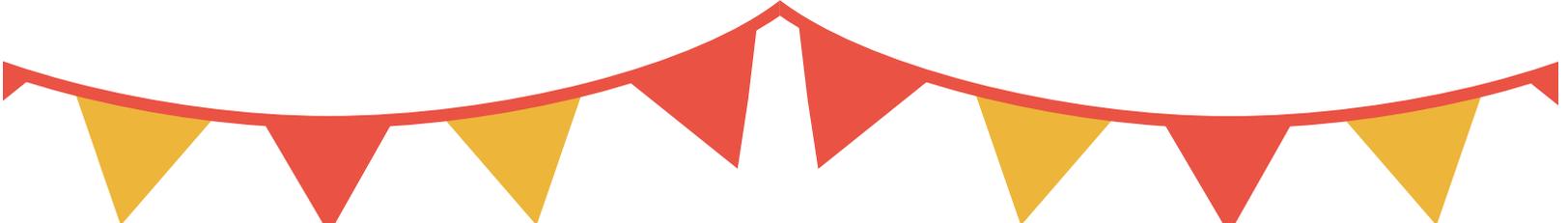
Trouver un lieu en vous assurant d'être conforme aux règles locales.

À moins qu'il ne s'agisse de votre tiers répondant, avisez les autorités municipales de vos intentions.

Vérifiez si vous avez besoin d'une autorisation pour la tenue du rassemblement.
Référez-vous à votre tiers répondant pour vous assister dans les démarches à effectuer s'il y a lieu.

Assurez-vous de la disponibilité des lieux visés et prévoyez un plan B, (bâtisse, gymnase, etc.) à proximité qui pourrait être utilisé en cas de pluie.





4

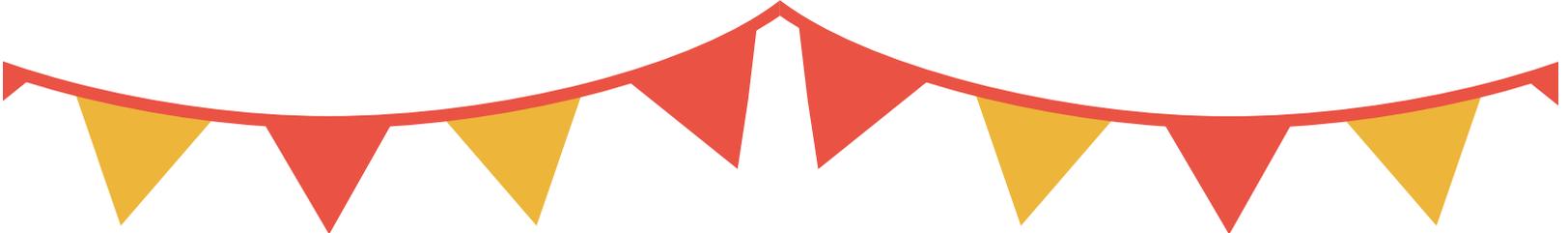
Si ce n'est pas déjà fait, créez votre compte sur notre site et complétez les deux formulaires électroniques pour faire votre demande d'autorisation.

Le premier formulaire se trouve dans l'onglet "Organiser" de votre Tableau de bord, accessible suite à la création de votre compte, juste en dessous de la Procédure pas à pas (bouton: "Créer un rassemblement").

Aucune demande n'est automatiquement acceptée, elles sont toutes sujettes à approbation.

Ensuite, choisissez dans la liste de Procédure pas-à-pas, l'option qui s'applique le mieux à votre situation. Vous aurez alors un 2e formulaire à compléter.

Vous recevrez un accusé-réception et si votre demande franchie la 1re étape, un rendez-vous téléphonique sera fixé avec une personne de l'organisation nationale.



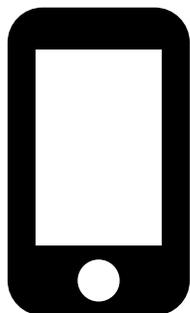
5

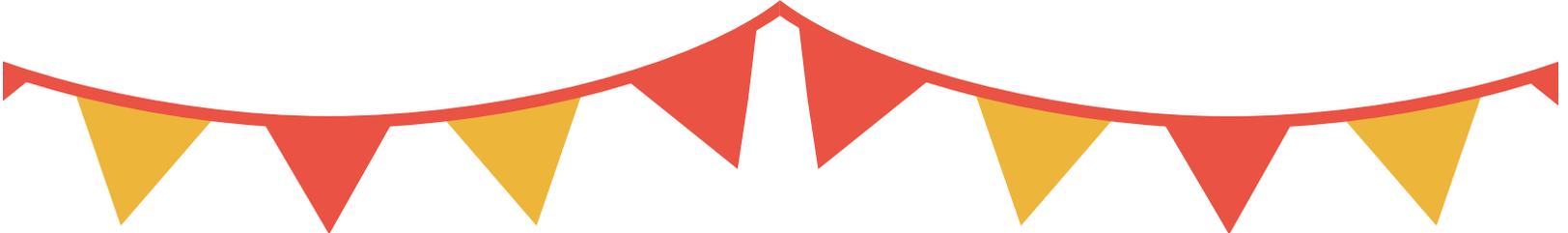
Le rendez-vous téléphonique

avec une personne de l'organisation nationale (nouveaux organisateurs seulement).

Ce rendez-vous, qui aura lieu dans les meilleurs délais suite à la réception de votre demande, a pour but de valider quelques points avec vous, particulièrement concernant la structure financière de votre événement, ainsi que les initiatives que vous pourriez vouloir mettre en place.

Cette 2e étape franchie, il ne restera que la signature de l'entente avec votre tiers répondant afin d'autoriser officiellement la tenue de votre rassemblement!





SECTION 2: La préparation de votre rassemblement

Quelques règles de cette section sont incontournables, alors que d'autres ne sont que des conseils, que vous êtes libres de suivre ou non!

1

Faites des listes!

Ce qui sera disponible sur les lieux du rassemblement, ce que vous aurez besoin de vous procurer, etc.

Une liste de préparation sera disponible en format Word dans votre Boîte à outils (accessible dans votre Tableau de bord), pour vous servir de point de départ.





Planifiez votre campagne de promotion

Créez votre page Facebook, préparez des publications, contactez les médias locaux.



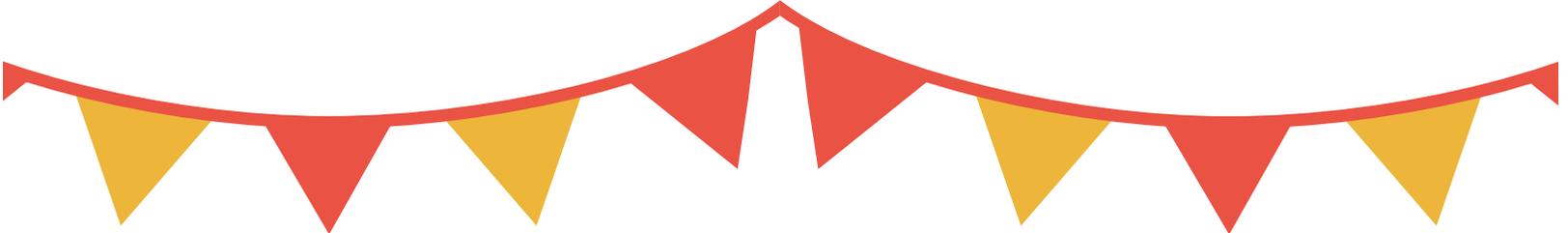
Vous avez 2 objectifs:

Inviter des petites entreprises à se joindre à votre rassemblement et convier les clients potentiels à visiter les kiosques le jour E!

Votre page Facebook et vos publications doivent respecter ce qui est détaillé dans le document "**Règles de communication**"

Utilisez les modèles et le matériel qui seront mis à votre disposition dans votre Boîte à outils (accessible par votre Tableau de bord).

En cas de doute, n'hésitez-pas à nous contacter, car nous nous réservons le droit de vous demander de modifier ou de retirer des contenus que vous auriez publiés, s'ils contreviennent aux règles.



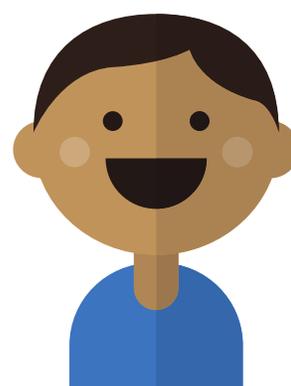
3

Planifier votre budget en fonction des besoins que vous aurez identifiés en faisant vos listes.

Établir un budget vous permettra d'identifier si vous devrez vous mettre à la recherche de commanditaires ou non.

Impliquez votre tiers répondant à cette étape, car il est possible qu'il soit en mesure de combler plusieurs de ces besoins.

Le succès d'un rassemblement ne se mesure pas à la grosseur de son budget, mais au plaisir qu'auront les jeunes!





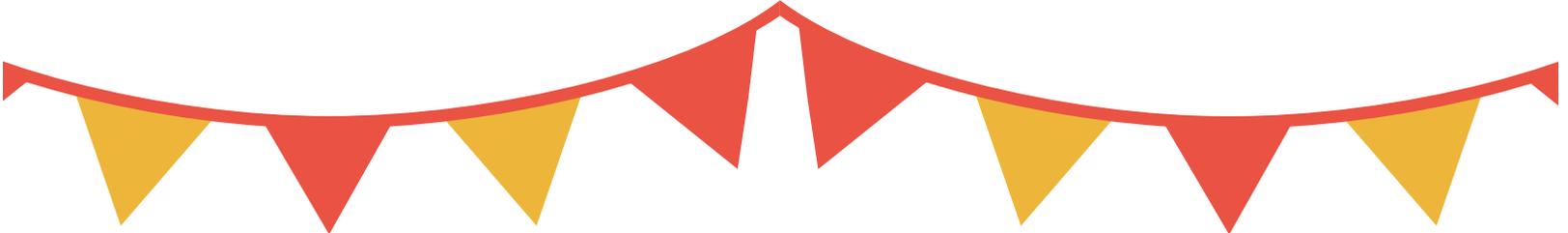
Au besoin: trouvez des commanditaires

Qui pourront contribuer en argent, en biens ou en services!

Votre tiers répondant peut évidemment être votre commanditaire principal et plusieurs entreprises et organismes, de même que les villes et municipalités seront enthousiastes de contribuer au succès de votre événement!

Le document "**Règles de financement**", disponible dans votre Boîte à outils, doit obligatoirement être respecté.

Votre tiers répondant aura aussi reçu une copie des "Règles de financement" au moment de la signature de l'entente.



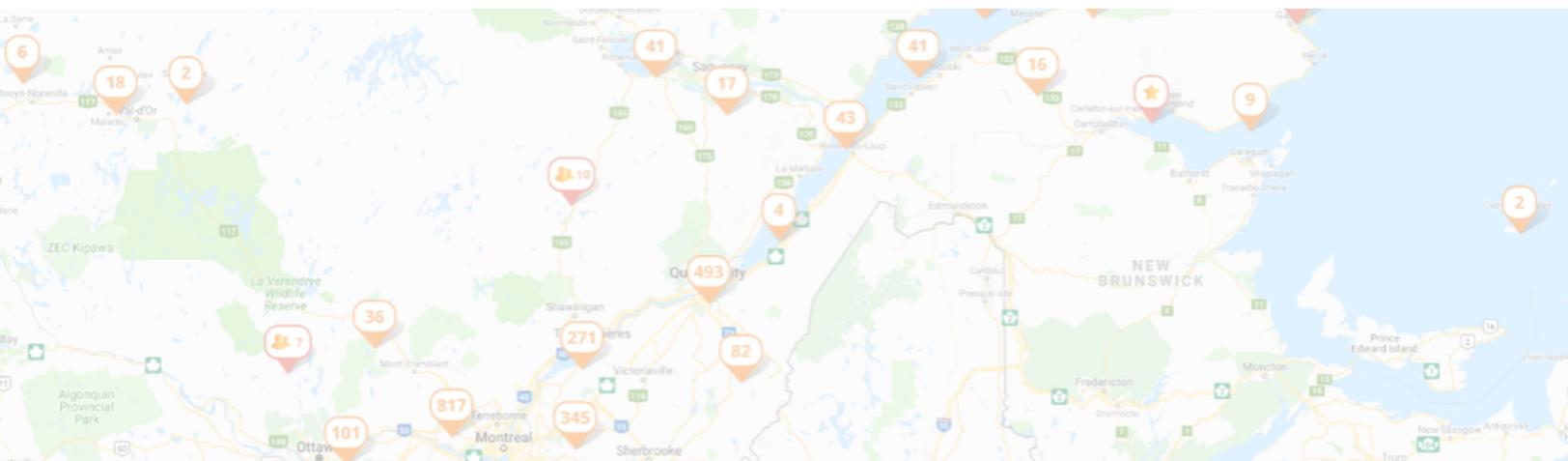
5

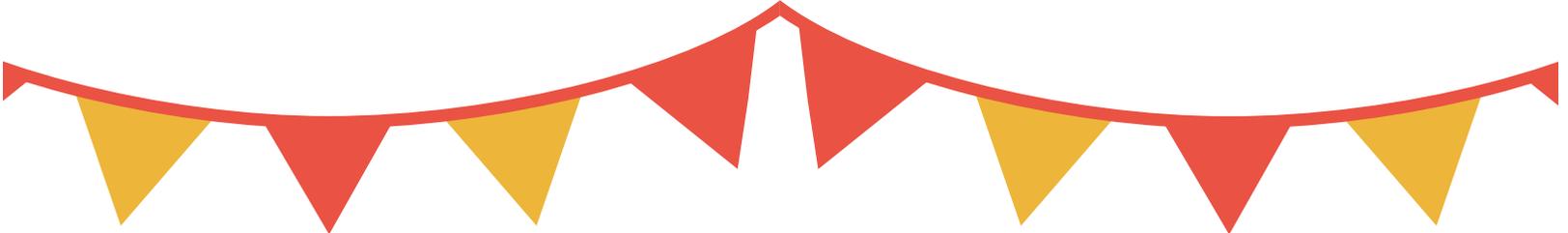
Inscription des petites entreprises sur notre site.

Il est **très important** que nous puissions répertorier TOUS les petits entrepreneurs du Québec qui participent à La grande journée des petits entrepreneurs.

La tenue de La grande journée des petits entrepreneurs à l'échelle nationale ne serait pas possible sans nos généreux partenaires.

Le nombre de participants nous sert à confirmer la pertinence et popularité de l'événement auprès de nos partenaires financiers et assurer la pérennité de l'événement.





Inscription des petites entreprises (suite)

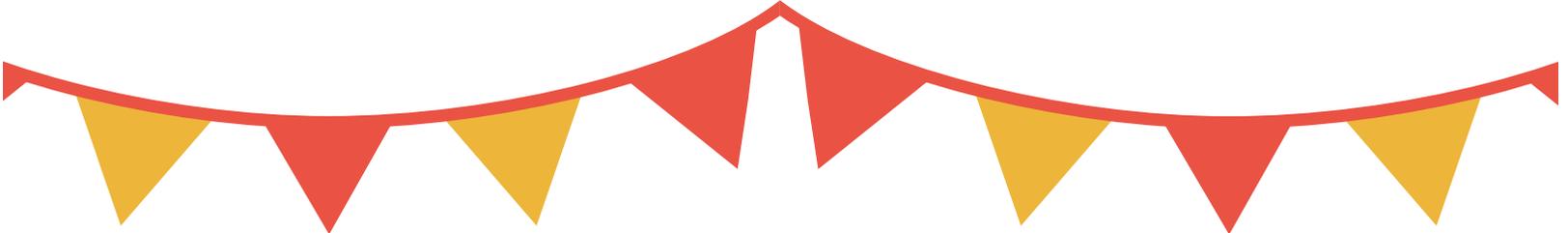
Afin de vous aider dans la gestion de votre rassemblement et pour s'assurer que tous les participants vivent une expérience positive, voici quelques critères que les petits entrepreneurs, parents et accompagnateurs doivent respecter.

1. Le projet doit être celui de du jeune. Leur projet doit leur ressembler, les intéresser et être à la hauteur de leur capacité.

2. Le plaisir: une priorité. La grande journée est l'occasion d'apprendre, d'explorer, de faire des essais et erreurs, tout en s'amusant!

3. L'autonomie: Accompagner, au besoin. La lumière doit être sur le jeune, sur son apprentissage et son expérience. Les adultes doivent éviter de lui faire de l'ombre.

Vous êtes en droit de refuser un projet qui ne correspond pas à ces critères.



Le volet "Ados"

Pour la première fois depuis la création de La grande journée, les jeunes du niveau secondaire sont officiellement invités à y participer.

Si vous le souhaitez, vous pouvez décider de séparer les participants par groupe d'âge, par exemple en faisant un coin "enfants" et un coin "ados".

À moins de cas très exceptionnel*, vous n'avez pas le droit de refuser la présence d'adolescent(e)s à votre rassemblement.

Tout comme pour les plus jeunes, la présence des parents sera requise, car ils sont responsables du comportement de leurs enfants.

*Vous avez la possibilité de refuser qu'un jeune sans adulte accompagnateur participe à votre rassemblement. Également, en cas de comportement nuisible, vous pouvez exiger que les personnes concernées quittent les lieux



Contactez les petites entreprises inscrites à votre rassemblement afin de leur transmettre les détails.



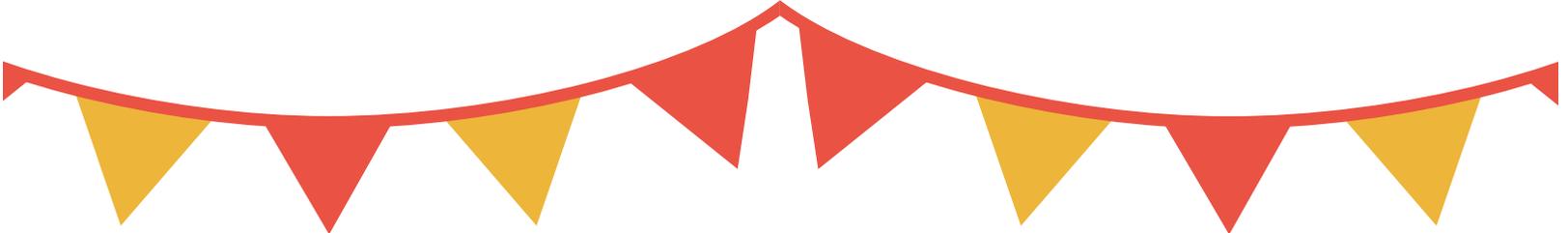
Vous aurez accès aux coordonnées des petites entreprises directement dans votre Tableau de bord.



Sans les ensevelir sous les communications, informez les parents des détails de votre rassemblement et tenez-les au courant lorsqu'il y a des changements.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, nous ne pouvons pas vous transmettre les coordonnées des petites entreprises qui ont choisit de s'installer devant leur résidence.

Cependant, avisez-nous si vous constatez qu'une petite entreprise a indiqué l'adresse du rassemblement dans sa fiche, mais sans s'inscrire correctement à votre rassemblement.



Consentement à la prise d'images et à leur publication

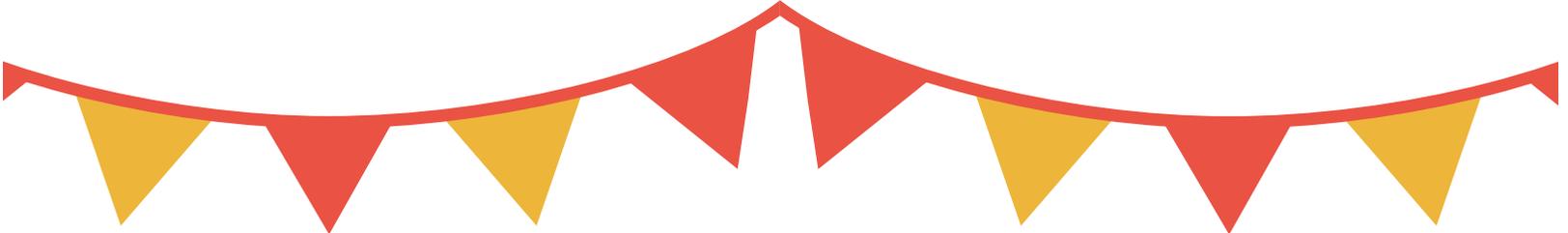
Si vous publiez des photos ou des vidéos des petites entreprises sur votre page Facebook ou ailleurs, il est fortement recommandé d'obtenir l'autorisation des parents, peu importe si vous avez pris ces photos et vidéos vous-même.



Des modèles de demande de consentement à la prise d'images et à leur publication sont disponible dans votre Boîte à outils.

Nous vous suggérons de faire parvenir cette demande par courriel avant La grande journée.

Le consentement peut être donné en signant le document ou plus écologiquement, vous pouvez envoyer le contenu dans un courriel en corps de texte en demandant de simplement répondre au courriel.



En cas d'annulation

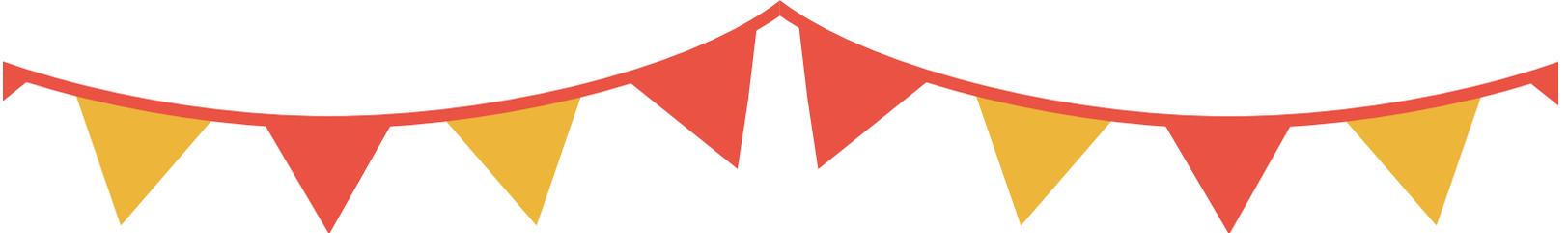
Si pour une raison ou une autre vous envisagez d'annuler la tenue d'un rassemblement, voici quelques aspects à prendre en considération:

- Essayez de trouver une personne pour vous remplacer, si vous vous retirez personnellement.
- Contactez votre tiers répondant, pour voir s'il y a des dispositions à prendre concernant les engagements financiers.
- Contactez tous les parents des petits entrepreneurs inscrits afin de les informer de l'annulation.

Surtout: Contactez-nous!!

rassemblements@petitsentrepreneurs.ca

L'annulation d'un rassemblement n'annule en rien la tenue de La grande journée des petits entrepreneurs. Les petits entrepreneurs associés à un rassemblement annulés pourront modifier l'adresse de leur petite entreprise dans leur fiche sur le site web.

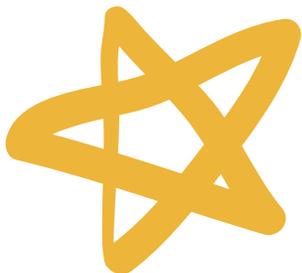


SECTION 3: Le jour E!

Le grand jour est arrivé!

**Amusez-vous et faites de
bonnes affaires!**

Voici le dernier point à prendre en considération :

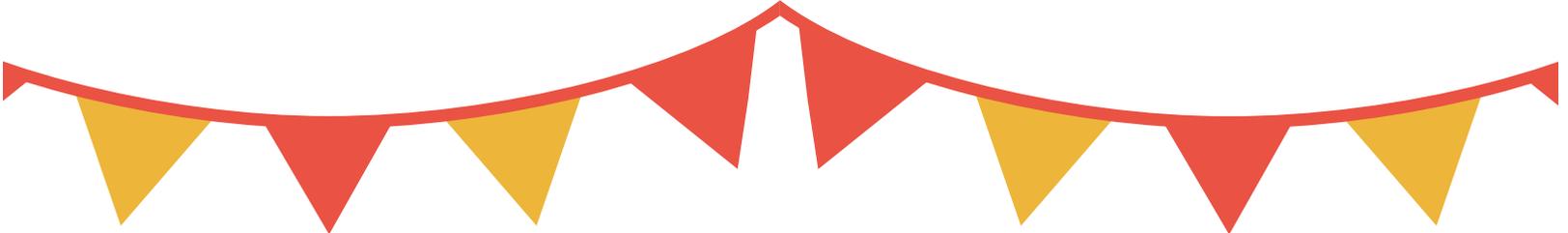


Sécurité! Sécurité! Sécurité!

Nous ne le répéterons jamais assez!

Assurez-vous de la sécurité des lieux
pour les jeunes.

Avec les parents accompagnateurs,
VOUS êtes responsable de la sécurité
des jeunes pendant la journée.

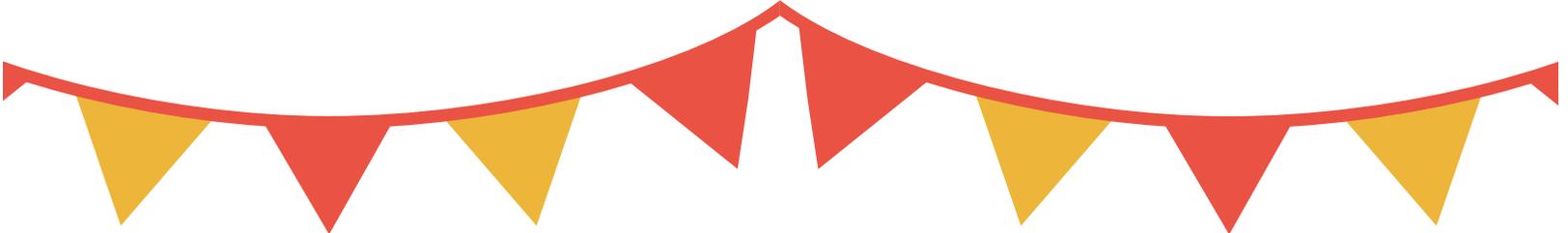


Quoi faire si un petit entrepreneur non inscrit se présente au rassemblement le jour de l'événement?

Si vous avez de la place, vous pouvez:

1. demander au(x) parent(s) d'effectuer l'inscription en ligne sur notre site (il pourra vous montrer le courriel de confirmation pour prouver son inscription); ou
2. prendre les coordonnées complètes du ou des parents (noms, courriel, numéro de téléphone) et percevez le montant de 7.50\$ requis pour l'inscription. Il suffira de communiquer avec nous dans les jours suivants pour nous transmettre le tout.

Si vous n'avez plus de place, vous n'avez d'autre choix que d'être franc avec le parent et l'inviter à consulter notre site internet afin de prendre connaissance des règles.



MISE EN GARDE

En cas de manquement aux quelques règles obligatoires mises en place, ou si des comportements inadéquats causent des préjudices ou portent atteinte à l'organisation nationale, nous nous réservons le droit d'intervenir immédiatement et de prendre les moyens nécessaires pour faire cesser le problème.

Il est également possible que l'autorisation d'organiser un rassemblement officiel soit retirée ou ne soit plus accordée dans le futur.